

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 9 juin 2023**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du premier juin deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte
M. LOBRY Frédéric
Mme MORENT Sophie
M. MARINO Salvatore

donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine
donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas
donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 13

Présents : 25
Votants : 25

URBANISME

**N° 4 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE DE BREBIERES,
SNCF ET NEXITY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a signé une convention d'occupation du domaine public avec Nexity Property Management pour les parcelles cadastrées ZD 26 et 27 sises chemin de Lambres. Celle-ci est arrivée à échéance.
Il convient de la renouveler.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Il est demandé l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**



- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire à intervenir entre la Commune de Brebières, SNCF et Nexity Property Management de l'ensemble immobilier sus référencé, non bâti sis rue de Lambres à Brebières,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,
- **PRECISE** que la convention prend effet au 20 août 2023 pour une durée de 10 ans.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.



Publiée le 7/8/2023
Affichée le 7/8/2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 062-216201731-20230609-DCM202324-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>